

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 13 FÉVRIER 2018
(2017-2018)
LE 13 FÉVRIER 2018

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de madame Mélanie Forcier, directrice de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et d'une représentante de l'Association des professeurs de Lignery (APL).

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 FÉVRIER 2018 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Suzanne Gaudette (5)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents

Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

Stéphane Desjardins (8)

André Dugas (7)

Cédric Fontaine (6)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire

Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale

MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

François Janelle, directeur général adjoint

Sylvain Petit, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

MM. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCE :

M^{me} Michelle Morin (3)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.C.-4429-02-18

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
- 06.02 Assurances – Achats regroupés
- 06.03 Nomination aux comités
 - 06.03.01 Gouvernance et d'éthique
 - 06.03.02 Appréciation de la directrice générale
 - 06.03.03 Bourses aux élèves (**retiré**)
- 06.04 Procédure de nomination d'un établissement
 - 06.04.01 Comité pour le nom de la nouvelle école EHDAA – Désignation des membres (**ajout**)
- 06.05 Protocole d'entente – Centre d'entrepreneuriat et MRC Roussillon
- 06.06 Échéancier du redécoupage du bassin géographique des écoles de Mercier

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 08.01 Nomination au poste de coordonnateur des services complémentaires aux services éducatifs

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Fourniture, installation et location de modulaires pour l'école Saint-François-Xavier. Appel d'offres 17-039-AOP-81775 (**Ajourné au 27 février 2018**)
- 10.02 Fourniture, installation et location de modulaires pour l'école Saint-Joseph (Mercier). Appel d'offres 17-040-AOP-81776 (**Ajourné au 27 février 2018**)
- 10.03 Fourniture, installation et location de modulaires pour l'école Louis-Philippe-Paré. Appel d'offres 17-041-AOP-81777 (**Ajourné au 27 février 2018**)
- 10.04 Participation à un achat regroupé de mobilier scolaire par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
- 10.05 Participation à un achat regroupé de filtres à air par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
- 10.06 Participation à un achat regroupé de cartouches d'encre réusinées, par le Comité d'achats regroupés de la

- Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
- 10.07 Participation à un achat regroupé de fournitures d'éclairage par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
 - 10.08 Participation à un achat regroupé pour l'élimination de matières dangereuses résiduelles par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
 - 10.09 Participation à un achat regroupé de papier couleur par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
 - 10.10 Participation à un achat regroupé d'huile à chauffage par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans
 - 10.11 Droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication – Hydro-Québec (terrain adjacent au futur complexe sportif Sports et loisirs Beau-Château)
 - 10.12 Résolution – Désignation d'un représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME)

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de cœur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Lettre MEES – PEVR

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Période de questions

Question sur les ressources disponibles à l'école Marc-André-Fortier.

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, informe les membres qu'un suivi a été fait.

C.C.-4430-02-18

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS
06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4431-02-18

06.02 ASSURANCES – ACHATS REGROUPÉS

Madame Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil des commissaires autorise la participation de la commission scolaire au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;

CONSIDÉRANT que l'expérience d'achat regroupé a été bénéfique pour la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la commission scolaire expirera le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'expérience de monsieur Guy Turcot, mandaté aux fins de négociations pour la souscription d'assurances;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'acquisition de la commission scolaire qui favorisent le processus d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commission scolaire de poursuivre sa participation à ce regroupement d'assurances pour la région de la Montérégie et de l'Estrie.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

- de maintenir l'autorisation donnée à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries afin de participer au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière

d'assurances;

- de mandater monsieur Guy Turcot de **GT&A Gestion de risques inc. et les Consultants d'assurance Adelson & Associés inc.**, afin de représenter la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans toutes les démarches nécessaires visant le renouvellement du contrat des assurances générales pour l'année scolaire 2018-2019, par contrat gré à gré ou par appel d'offres, selon la formule qui sera retenue;
- qu'advenant le cas où un appel d'offres regroupé était l'option retenue, de mandater la Commission scolaire de la Région de Sherbrooke pour réaliser un appel d'offres public selon les procédures et les politiques en vigueur à cette commission scolaire;
- que le cas échéant, où un appel d'offres regroupé était réalisé en matière d'assurances, que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries soit solidaire des autres commissions scolaires qui participeraient à un tel processus;
- que soit déposé au comité exécutif, d'ici le 30 juin 2018, une recommandation pour l'achat des assurances 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.03 NOMINATIONS AUX COMITÉS

C.C.-4432-02-18

06.03.01 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par la démission de monsieur Éric Allard à titre de vice-président du conseil des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que monsieur Cédric Fontaine, commissaire, soit membre du comité « Gouvernance et éthique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4433-02-18

06.03.02 APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par la démission de monsieur Éric Allard à titre de vice-président du conseil des commissaires,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que monsieur Cédric Fontaine, commissaire, soit membre du comité « Appréciation de la directrice générale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.03.03 BOURSES AUX ÉLÈVES

Ce sujet est retiré.

C.C.-4434-02-18

06.04 PROCÉDURE DE NOMINATION D'UN ÉTABLISSEMENT

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination de la nouvelle école spécialisée EHDAA;

CONSIDÉRANT l'absence de procédure de nomination d'un établissement scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la procédure pour le choix du nom d'un établissement scolaire soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4435-02-18

06.04.01 COMITÉ POUR LE NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE EHDAA – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Trois (3) candidats sont intéressés à faire partie de ce comité :

M. Éric Allard
M^{mes} Marie-Louise Kerneïs
Valérie Roy

Les membres procèdent au vote :

Suite au vote,

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur André Dugas commissaire,

que M^{mes} Marie-Louise Kerneïs et Valérie Roy soient désignées pour faire partie de ce comité.

C.C.-4436-02-18

06.05 PROTOCOLE D'ENTENTE – CENTRE D'ENTREPRENEURIAT ET MRC ROUSSILLON

Madame Kathlyn Morel, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a, de par la *Loi sur l'instruction publique*, le devoir de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

CONSIDÉRANT que le Service aux entreprises de la CSDGS offre déjà le programme Futurpreneur Canada, l'attestation de spécialisation (ASP) en Lancement d'entreprise et le programme de Soutien aux travailleurs autonomes (STA);

CONSIDÉRANT que le CEDGS, situé à La Prairie sur le territoire de la MRC de Roussillon, offre des services (formations et perfectionnements, soutien technique au montage financier,

accompagnement au développement du plan d'affaires, accès à des locaux et salles de conférence) aux travailleurs autonomes, aux entrepreneurs en démarrage, les jeunes entreprises, les entrepreneurs immigrants, les entreprises en recherche de capitaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales, en matière de développement local et régional*, une MRC peut prendre toute mesure pour favoriser le développement local et régional sur son territoire afin de soutenir l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT que la MRC peut également conclure des ententes avec les ministères et organismes du gouvernement visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'adopter le protocole d'entente tel que déposé sous la cote 06.05 et d'autoriser la présidente du conseil des commissaires ainsi que la directrice générale à la signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4437-02-18

06.06 ÉCHÉANCIER DU REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE DES ÉCOLES DE MERCIER

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'autorisation de la demande d'ajout d'espace à l'école Saint-René à Mercier;

CONSIDÉRANT que cet ajout d'espace sera disponible pour la rentrée scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'obligation de revoir les bassins géographiques des écoles primaires de Mercier;

CONSIDÉRANT l'obligation qu'a la Commission scolaire de consulter les conseils d'établissement des écoles concernées;

CONSIDÉRANT les échanges avec les Services de l'organisation scolaire en lien avec les prévisions de la clientèle 2017-2022 lors de la séance plénière du 2 mai 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

d'adopter le calendrier de consultation proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

C.C.-4438-02-18

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

08.01 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Monsieur Michel Brochu, directeur du service des ressources humaines, présente le dossier.

Il est proposé par madame Margot Pagé, commissaire,

de nommer M^{me} Josée Larocque à titre de coordonnatrice des services complémentaires aux Services éducatifs au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année. La date de son entrée en fonction a été fixée au 9 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 FOURNITURE, INSTALLATION ET LOCATION DE MODULAIRES POUR L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER – APPEL D'OFFRES 17-039-AOP-81775

Ce sujet est ajourné au 27 février 2018.

10.02 FOURNITURE, INSTALLATION ET LOCATION DE MODULAIRES POUR L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH (MERCIER) – APPELS D'OFFRES 17-040-AOP-81776

Ce sujet est ajourné au 27 février 2018.

10.03 FOURNITURE, INSTALLATION ET LOCATION DE MODULAIRES POUR L'ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ – APPEL D'OFFRES 17-041-AOP-81777

Ce sujet est ajourné au 27 février 2018.

C.C.-4439-02-18

10.04 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE MOBILIER SCOLAIRE PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de **mobilier scolaire** viendra à échéance le 31 mars 2018 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom

de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de **mobilier scolaire** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de **mobilier scolaire**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4440-02-18

10.05 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE FILTRES À AIR PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de **filtres à air** viendra à échéance le 31 mars 2018 et qu'il est

nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de **filtres à air** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de **filtres à air**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE CARTOUCHES D'ENCRE RÉUSINÉES PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de **cartouches d'encre réusinées** a été résilié pour des motifs de non-conformité, il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de **cartouches d'encre réusinées** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Didier Jeanson, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de **cartouches d'encre réusinées**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des

Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4442-02-18

10.07 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE FOURNITURES D'ÉCLAIRAGE PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de **fournitures d'éclairage** viendra à échéance le 31 mars 2018 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de **fournitures d'éclairage** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Desjardins, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de **fournitures d'éclairage**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans, selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4443-02-18

10.08 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'un contrat **pour l'élimination de matières dangereuses résiduelles** répondrait aux besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, il est nécessaire de procéder à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un

appel d'offres regroupé pour **l'élimination de matières dangereuses résiduelles** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour **l'élimination de matières dangereuses résiduelles**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4444-02-18

10.09 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE PAPIER COULEUR PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de **papier couleur** n'a pas été renouvelé en 2018 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de **papier couleur** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de **papier couleur**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4445-02-18

10.10 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ D'HUILE À CHAUFFAGE PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat **d'huile à chauffage** viendra à échéance le 31 mars 2018 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom

de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat **d'huile à chauffage** puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Louise Kerneis, présidente,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat **d'huile à chauffage**;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 h 11, monsieur Éric Allard quitte son siège.

C.C.-4446-02-18

10.11 DROITS RÉELS DE SERVITUDE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – HYDRO-QUÉBEC (TERRAIN ADJACENT AU FUTUR COMPLEXE SPORTIF SPORTS ET LOISIRS BEAU-CHÂTEAU)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la servitude est requise pour la desserte du complexe sportif et récréatif adjacent au lot 216-9-1 (Paroisse Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay), propriété de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT l'assiette de la servitude telle qu'illustrée sur le croquis, pour une superficie totale de 91 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les termes du document « Établissement des droits réels de servitude pour les lignes électriques et de télécommunications »;

CONSIDÉRANT l'indemnité compensatoire de 3 067 \$ à être versée à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries par Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'accorder à Hydro-Québec une servitude d'une largeur d'environ 1 mètre sise sur une partie du lot 216-9-1 du cadastre du Québec, Paroisse Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, pour une superficie totale de 91 mètres carrés.

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tout document en lien avec l'établissement des droits de servitude, dont l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 h 15, monsieur Éric Allard reprend son siège.

C.C.-4447-02-18

10.12 RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services # 82-01 (PABS) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pourvu que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que le CARME regroupe douze (12) commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et qu'il permet à la Commission scolaire d'avoir accès à une structure et à des moyens lui

permettant de s'approvisionner en biens et services de qualité, à des prix concurrentiels;

CONSIDÉRANT que le CARME permet à la Commission scolaire de Grandes-Seigneuries de réaliser des économies de temps reliées aux partages des tâches;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est membre du CARME;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), le représentant de la Commission scolaire désigné par résolution et dûment mandaté :

- Adopte et assure le respect de la constitution du CARME
- Adopte la Politique d'acquisition de biens et de services
- Adopte les règlements qui régissent l'adhésion et la participation des organismes d'enseignement et des membres associés
- Adopte le plan de travail annuel
- Adopte le budget de fonctionnement
- Entérine les décisions du comité exécutif relevant de l'assemblée générale, décisions prises lors de situation d'urgence
- Confie des mandats spécifiques au comité exécutif
- Nomme les membres du comité exécutif parmi les représentants dûment mandatés par les organismes d'enseignement
- Sévit envers les organismes d'enseignement ou les membres associés contrevenants

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le conseil des commissaires désigne et mandate le directeur du Service des ressources matérielles comme représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME);

Que le conseil des commissaires désigne et mandate le coordonnateur à l'approvisionnement du Service des ressources matérielles comme représentant substitut de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

2854

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
14.01 COUPS DE CŒUR

15.00 COMITÉ DE PARENTS

Organisation de la soirée des bénévoles le 18 avril 2018.
Rencontre la semaine prochaine, le 21 février 2018.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Communication de la présidente

- Étude Fraser dans le Journal de Montréal : un communiqué relatif à nos résultats sera diffusé ;
- Annonces récentes importantes (Richard Merlini & Nicole Ménard) ;
- Annonce de monsieur Pierre Moreau qui aura lieu le vendredi 16 février ;
- IRCM persévérance : Marie-Louise Kerneïs nommée vice-présidente ;
- Rencontre avec la ville de Châteauguay.

Communication de la directrice générale

- Madame Kathlyn Morel fait un état de situation relativement aux résultats de nos élèves; un communiqué sera transmis ;
- Semaine de la persévérance scolaire : Bravo à nos élèves et merci à notre personnel!

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Lettre MEES – PEVR

C.C.-4448-02-18

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée au 27 février 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2017-2018\7. 13 février 2018_1312.doc